

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ariane Calmeyn, *Président* ;
Olivier Maingain, *Bourgmestre* ;
Isabelle Molenberg, Michèle Nahum, Eric Bott, Jacqueline Destrée-Laurent, Xavier Liénart, Jean-François Thayer, Gregory Matgen, Philippe Jacquemyns, Delphine De Valkeneer, *Echevin(e)s* ;
Georges De Smul, Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, Fabienne Henry, Francine Bette, Françoise Charue, Aurélie Melard, Quentin Deville, Nuria Bordes Castells, Amélie Pans, Charles Six, Adelaïde de Patoul, Jacques Melin, Michaël Loriaux, Marie-Jeanne Peti Mpangi , Laïla Anbari, Jean Ullens de Schooten, Ingrid Goossens, Steve Detry, Margaux Hanquet, Kurt Deswert, Jean-Claude Van der Auwera, Chantal Dransart, Salla Saastamoinen, *Conseillers* ;
Patrick Lambert, *Secrétaire communal*.

Excusés

Julie Van Goidsenhoven-Bolle, Sonia Begyn, Elsa Boonen, *Conseillers*.

Séance du 19.12.22

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2023 - Taux - Assiette - Fixation. #

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 20/12/2021 fixant à 3.200 le nombre de centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2022 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Considérant qu'il s'impose de fixer le nombre de centimes additionnels pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le Collège des bourgmestre et échevins a toujours veillé à l'équilibre des finances communales ;

Vu les articles 117 et 260 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins du 01/12/2022 ;

DECIDE :

Article 1.

Il est établi pour l'exercice 2023 une taxe communale égale à 3.200 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2.

Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

La présente délibération sera transmise, pour disposition, à M. le Ministre-Président de la Région bruxelloise.

34 votants : 25 votes positifs, 5 votes négatifs, 4 abstentions.

Non : Nuria Bordes Castells, Ingrid Goossens, Jean-Claude Van der Auwera, Chantal Dransart, Salla Saastamoinen.

Abstentions : Georges De Smul, Amélie Pans, Steve Detry, Kurt Deswert.

AINSI DÉCIDÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Lambert

Le Président,
(s) Ariane Calmeyn

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Lambert

Le Secrétaire communal,



Patrick Lambert

Par délégation, L'Echevin(e),



Xavier Liénart